

# **SOUS EMBARGO JUSQU'AU 26 mai 2015 10h00**

## **MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT**

### **MESSAGE RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT DESTINE AU FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE LA FONDATION DU PARC D'INNOVATION DE LA SUISSE DU NORD-OUEST (SIP NWCH)**

Delémont, le 12 mai 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet en annexe un projet d'arrêté portant octroi d'un crédit destiné au financement de la participation de la République et Canton du Jura au capital social de la Société d'exploitation et de la fondation du Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest (SIP NWCH), dans le but de créer le SIP NWCH.

Il vous invite à l'accepter et le motive comme suit.

- I. Le contexte**
- II. L'exposé du projet SIP NWCH**
- III. Les structures du SIP NWCH**
- IV. Le financement du projet SIP NWCH**
- V. Les contributions financières des trois cantons et les fonds LPR**
- VI. Les conséquences du projet SIP NWCH**
- VII. La forme de décision**
- VIII. La conclusion**

#### **I. Le contexte**

Le paysage suisse de la recherche et de l'innovation compte parmi les meilleurs au monde. C'est un fait : des hautes écoles et des centres de recherche de renommée mondiale fournissent un travail remarquable qui va de pair avec un engagement exceptionnel de l'économie privée en recherche et développement. Les forces de la Suisse résident dans la diversification des domaines de recherche et d'activités, les compétences résultant d'un excellent système éducatif, des infrastructures de premier ordre et la recherche de la qualité et de l'excellence. Ces atouts font l'attrait du pays pour

les entreprises actives dans la recherche et le développement, pour les interactions entre recherche publique et privée et pour la mise sur le marché de produits et services innovants.

Un parc d'innovation contribuera à garantir à la Suisse son rôle de leader en innovation et la compétitivité de son économie. La recherche de pointe publique et privée alliée à la capacité entrepreneuriale généreront les avantages concurrentiels nécessaires pour atteindre cet objectif. Enfin, le parc doit attirer plus d'investisseurs privés dans la recherche et optimiser l'efficacité des investissements affectés à ce secteur dans le long terme.

### 1.1 Qu'est-ce qu'un parc d'innovation

L'innovation est la clé de voûte de la prospérité de l'économie suisse. Dans un pays pauvre en matières premières, cette prospérité repose sur le savoir, la créativité et l'innovation. Innover consiste à mettre en œuvre et commercialiser avec succès des idées, des procédés, des produits ou des services.

Un parc d'innovation est en même temps une infrastructure et une plate-forme. Elles permettent et favorisent l'échange, la collaboration et l'inspiration nécessaire pour évoluer et se transformer. La probabilité d'innovation est accrue notamment là où différentes disciplines et branches se rencontrent et se recoupent.

Un parc d'innovation ne peut être associé à des parcs technologiques. Ces derniers mettent à disposition de jeunes entreprises des locaux à louer avec parfois des services centraux ou d'accompagnement. Ils alimentent en général un bassin régional et sont souvent limités dans les possibilités d'aménagement des espaces. Dès lors, les parcs technologiques ne peuvent contribuer à l'implantation et à la concentration de grandes entreprises, d'une part, et d'institutions de recherche dans un même espace d'autre part.

Un parc d'innovation se distingue d'un parc technologique tant par sa taille que par la constellation d'activités et de sociétés qui s'y installent et par son mode de fonctionnement. Il cible en priorité des entreprises réputées, à fort rayonnement international, la recherche publique d'excellence et l'existence d'une forte base privée de recherche et développement. Les entreprises implantées dans un parc d'innovation doivent être capables de développer et commercialiser des produits à partir du savoir des partenaires scientifiques établis sur le même site. En outre, ces entreprises offrent aux diplômés des hautes écoles des postes de formation et de travail attrayants.

Les facteurs suivants sont la clé du succès d'un parc d'innovation :

- proximité physique sur un site entre les hautes écoles de renom et les entreprises : échanges favorisés, collaborations porteuses d'innovations, interface entre disciplines mettant en valeur les connaissances ;
- dosage optimal dans la concentration des disciplines choisies : concentration intentionnelle liée aux forces disponibles autour d'un site tout en laissant la porte ouverte sur d'autres disciplines sachant que les innovations sont très souvent le résultat de la combinaison de savoir-faire et de connaissances multiples ;

- point d'ancrage : des chercheurs de renom doivent travailler sur le parc, attirant les forces vives nécessaires ;
- superficies d'implantation aménagées et disponibles : bâtiments et locaux équipés selon l'orientation choisie pour un parc, bonne accessibilité aux transports publics, aux aéroports et au réseau routier ;
- gestion stratégique, opérationnelle et professionnelle, animation active et promotion internationale.

Un parc d'innovation doit rendre visible à l'extérieur l'efficacité de l'interaction entre la science et l'économie.

## 1.2 Que fait la Confédération dans ce domaine

Les premiers pas visant à créer un parc d'innovation au niveau national remontent à 2006. Dans cette optique, l'Assemblée fédérale a adopté une révision totale de la LERI le 14 décembre 2012 (Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation). Les articles 32 à 34 sont déterminants pour la création d'un parc d'innovation en Suisse. L'art. 32 pose le cadre de la mise en œuvre en définissant la perspective nationale et la notion de mise en réseau de plusieurs sites. L'art. 33 règle le soutien de la Confédération au Parc suisse d'innovation (formes et conditions). Enfin, pour garantir à long terme l'orientation et l'exploitation du parc, une entité responsable au niveau national doit avoir été préalablement établie. Ses tâches seront fixées par le Conseil fédéral dans un contrat de droit public (art. 34).

Partant, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a confié à la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) le mandat d'établir un concept consolidé de mise en œuvre du Parc suisse d'innovation avant fin juin 2014. Il devait mettre en valeur les capacités scientifiques et économiques spécifiques des régions. La CDEP a élaboré les bases de l'organisation future du parc dans son rapport de 2013. Deux sites principaux ou « hubs » se situeront aux alentours des écoles polytechniques de Zürich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL). Par ailleurs, des sites secondaires en réseaux seront sélectionnés sur la base de critères sévères.

Au-delà des deux hubs, ce sont au total huit projets de sites secondaires en réseaux qui ont été soumis à la CDEP jusqu'au délai de fin mars 2014. L'évaluation a été faite par un panel de spécialistes internationaux sous les aspects « capacités d'innovation et concurrentielles », « aménagement du territoire » et « organisation et structures ». Ont notamment été évalués les priorités de recherche et d'innovation, les capacités scientifiques et économiques existantes, le financement et l'exploitation, la qualité de l'aménagement du territoire et les mesures prises pour réduire la charge sur l'environnement. Sur cette base et à l'unanimité, la CDEP a fait la proposition au DEFR d'introduire dans la configuration de départ deux hubs et deux projets de sites en réseaux.

Le hub de Zürich sera établi de façon centralisée sur le site de l'actuel aéroport militaire de Dübendorf. Le hub de la Suisse occidentale (SIP West EPFL) est conçu de façon décentralisée entre les cantons qui accueillent des emplacements de l'EPFL (Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Valais). Le premier site en réseau est le projet de Parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest (SIP NWCH), développé par les Cantons du Jura, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ainsi qu'avec la

Chambre de commerce des deux Bâle. Le deuxième projet émane du Canton d'Argovie (PARK innovAARE). Une procédure de requalification a été mise sur pied sur la base des mêmes critères de sélection. Elle doit permettre de déterminer si, parmi les six autres projets de sites secondaires en réseaux, d'autres projets sont arrivés à un degré de maturation et de qualité suffisamment avancé.

Cette configuration de départ et ce processus de requalification ont été acceptés le 27 août 2014 par le Conseil fédéral. Il a salué à cette occasion la variété et la complémentarité des projets.

C'est le 6 mars dernier que le Conseil fédéral a soumis aux Chambres son message concernant l'organisation et le soutien au Parc suisse d'innovation. Il entend soutenir ce projet par le biais de deux mesures : un crédit-cadre d'un montant de 350 millions pour des cautionnements et une décision de principe sur la cession de bien-fonds de la Confédération en droit de superficie. Pour le Conseil fédéral, le parc d'innovation sera réalisé par les cantons d'accueil, les hautes écoles et les milieux économiques. La Confédération ne désire pas porter la responsabilité du parc. C'est dans cet esprit que les deux mesures de soutien ont été imaginées et proposées par le message, respectant en cela le rôle subsidiaire visé.

Le Conseil national, qui a déjà entamé ses travaux en commission, et le Conseil des Etats se prononceront sur cet objet avant la fin de cette année.

### 1.3 Quelle entité responsable au niveau national

L'entité responsable au niveau national prend la forme d'une fondation de droit privé portant le nom de « Swiss Innovation Park ». Elle a été constituée le 2 mars 2015 et sera opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément au concept de mise en œuvre des cantons et aux dispositions de la LERI. Le Conseil de fondation sera constitué de représentants des entités responsables des différents sites (hubs et sites en réseaux) et de représentants des milieux économiques. Sa mission consiste à positionner la Suisse sur les places économiques internationales par le biais du parc, mais aussi à favoriser la coordination et la mise en réseau entre les différents sites. Elle est l'interlocutrice de la Confédération. La première levée de fonds privés qui a été effectuée permet à la fondation d'être opérationnelle durant huit à dix ans.

### 1.4 Quel rôle joue la Suisse du Nord-Ouest

Sur le plan scientifique et économique, la région de la Suisse du Nord-Ouest est prédestinée pour l'implantation d'un site du Parc suisse d'innovation. Elle dispose de compétences uniques en matière de santé, d'alimentation et de nanosciences. Les sciences de la vie avec leurs sous-branches pharmacie, biotechnologie, technologies médicales, micro- et nanotechnologies et agrochimie marquent toute l'économie de la région :

- chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de francs par an pour plus de 900 entreprises ;

- 24'715 personnes actives dans les sciences de la vie (7,4%) en 2013, dont 10'000 scientifiques auxquels il faut ajouter 5'000 professeurs, chercheurs ou doctorants investissant plus de 1,5 milliard par an dans la recherche et développement.

Tous les éléments de la chaîne de création de valeur, allant de la recherche et développement jusqu'au marketing, en passant par la production et la distribution, sont présents dans la région et en font, dans son ensemble, avec ses interconnexions et ses complémentarités, un des centres (clusters) des sciences de la vie les plus dynamiques au monde. Les entreprises doivent se mouvoir dans un environnement concurrentiel acharné et répondre aux attentes scientifiques, techniques et économiques les plus élevées. Elles sont donc poussées à se renouveler continuellement et à faire preuve d'innovations permanentes. Cette dynamique constitue un atout d'implantation évident pour d'autres entreprises désireuses de s'intégrer dans un environnement aussi stimulant. La Suisse du nord-ouest est considérée comme région leader en Europe pour les sciences de la vie et rivalise à ce titre avec d'autres centres, tel que Boston et San Diego. Avec en plus son excellente desserte et son réseautage international, la région est véritablement prédestinée à devenir un des sites en réseaux du parc national d'innovation.

#### 1.5 Quels travaux ont déjà été réalisés dans la région pour le SIP NWCH

Les Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont fondé en novembre 2011 déjà l'association « Verein SIP NWCH » alors même que la Révision de la LERI n'était pas finalisée. Les contacts avec le Canton du Jura se sont créés au printemps 2013 et il a rejoint l'association au tout début de l'année 2014. La plate-forme ainsi instituée a permis de rassembler des partenaires de la recherche et de l'économie, les administrations cantonales concernées et Creapole qui a représenté avec succès les intérêts du Canton du Jura dans cette phase clé. Ils ont mené ensemble des travaux décisifs pour la construction du SIP NWCH :

- Une étude du concept et un dossier de candidature

L'étude du concept publiée le 13 juin 2013 a apporté les premiers éléments définissant le futur SIP NWCH : l'exposé des fondements de la réflexion, les buts, les fonctions et les tâches, les domaines de recherche, les thématiques, l'organisation des locaux et les infrastructures, l'exploitation, les utilisateurs et les locataires, le financement. Ce document a fourni par ailleurs une évaluation des emplacements potentiels. C'est sur cette base et avec les développements complémentaires nécessaires qu'a été construit le dossier de candidature jusqu'en mars 2014 avec le succès que l'on sait. C'est notamment à ce stade que le terrain du Bachgraben à Allschwil (BL) a été retenu comme site initial et principal du SIP NWCH. Le site de la zone Innodel (Courroux /JU) a aussi été retenu, tout comme ceux de Klybeck et Rosental (BS), pour les extensions à venir du SIP NWCH.

- Des partenaires du monde scientifique et de l'industrie

Ce sont 20 lettres d'intentions qui ont déjà été signées à ce jour avec l'industrie, avec des hautes écoles et avec des institutions de recherche et d'innovation de la région. Cette liste présentée en annexe est amenée à être complétée pour autant qu'une collaboration ou un échange régulier soit porteur de succès pour chacune des parties. Ainsi, divers contacts ont été pris et des entretiens sont actuellement en cours.

- Un site initial au Bachgraben à Allschwil

Un bâtiment totalement équipé pour la recherche et le développement a été trouvé à la Gewerbestrasse 14 à Allschwil. Il est loué et va servir de site initial. Il met à disposition environ 5'000 m<sup>2</sup> de laboratoires offrant les meilleurs équipements.

- Les premiers locataires

Un premier projet labellisé SIP NWCH a déjà été mis sur pied. L'Université et l'Hôpital universitaire de Bâle y ont domicilié ce projet à forte orientation industrielle nommé « Medical Innovation Hive ». Ce sont déjà plus de 4'000 m<sup>2</sup> qui sont donc loués dans le bâtiment initial. La Fondation « Werner Siemens » soutient ce projet pendant cinq ans à hauteur de 15,2 millions. Ainsi, le SIP NWCH va débiter ses activités opérationnelles en mai 2015 déjà, soit un an plus vite que prévu initialement. Enfin, les travaux sont déjà engagés pour construire le nouveau bâtiment dédié au SIP NWCH sur cette zone.

## 1.6 Quels rôles jouent les trois cantons, dont le Jura

Puisque la Confédération veut volontairement se limiter à un rôle subsidiaire dans la construction du Parc d'innovation de la Suisse, il est important que les cantons porteurs de sites s'engagent clairement, fortement dans la construction et notamment dans la mise sur pied du SIP NWCH. Pour cela, ils doivent aussi être accompagnés des bons partenaires scientifiques, de la recherche et de l'économie.

Pour les Cantons du Jura, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, il est important dans ce contexte qu'une décision à forte portée politique soit prise, de nature à traduire leur motivation et l'importance qu'ils attachent au SIP NWCH destiné à profiler et favoriser le développement de la région par la recherche et l'innovation.

Les effets directs et de débordement de la mise en place du SIP NWCH pour le Canton du Jura sont manifestes en regard de l'investissement à consentir. Ne pas créer le SIP NWCH, c'est se priver de la construction du parc, de ses effets de rayonnement, d'une renommée, des activités R&D qui seront implantées dans le Jura, des partenariats pour les entités jurassiennes en sciences, recherche, industrialisation, commercialisation et financement et d'un développement intégré à l'écosystème de la métropole internationale composée de la Suisse du Nord-Ouest, du Bade-Wurtemberg et de l'Alsace-Franche-Comté. Créer le SIP NWCH, c'est non seulement s'assurer ces avantages, mais aussi offrir au Jura la possibilité d'assumer le rôle totalement nouveau et désiré par la Confédération de passerelle et d'échanges dans le domaine de la recherche et de l'innovation entre la Suisse du Nord-Ouest, voire l'Argovie du fait des relations en construction avec PARK InnovAARE, et la Suisse Occidentale par son SIP West EPFL.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vous propose d'octroyer un crédit destiné au financement de la participation de la République et Canton du Jura dans le but de créer le parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest (SIP NWCH). Cette décision, de forte portée politique, saura démontrer les ambitions du Canton du Jura en matière de développement de son économie basé sur l'innovation et la recherche, l'ouverture et la coopération.

Enfin, cette décision permettra de consolider les partenariats que le Jura a su construire depuis de nombreuses années dans la Suisse du Nord-Ouest.

Les Gouvernements de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne demanderont prochainement à leurs parlements respectifs de se prononcer également sur ce projet de dimension internationale.

## II. L'exposé du projet SIP NWCH

Le concept de Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest a été défini suite à deux ans de travaux avec des représentants des hautes écoles, de l'industrie, des administrations et de Creapole et il répond aux attentes de chacun de ces partenaires.

Le SIP NWCH est un ensemble de lieux, de bâtiments dotés d'infrastructures adaptées dans lesquels des groupes de recherche composés d'industries, de hautes écoles et d'instituts de recherche privés travaillent sur un projet commun. Cela constitue un terrain fertile pour des coopérations plus intenses dans la recherche et le développement et pour une perméabilité accrue dans l'échange des connaissances et le transfert des technologies. Un pont est ainsi construit dans le parc d'innovation entre la recherche dans les hautes écoles travaillant sur des idées ne trouvant parfois pas d'ancrage sur le marché et les entreprises qui doivent parfois trop se concentrer sur la nécessité de sortir des produits offrant une rentabilité à court terme. De nouvelles formes de collaboration liées à l'innovation vont se développer et de nouvelles associations de technologies différentes pourront voir le jour, favorisant justement l'innovation.

Le SIP NWCH institue un centre de recherche appliquée. La translation de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée avec une commercialisation à long terme est non seulement possible, mais explicitement voulue. Dans ce contexte, c'est bien l'ensemble de la chaîne de création de valeur jusque et avec la production de prototypes qui est visée.

### 2.1 Les thématiques et les domaines de recherche visés

En principe, le SIP NWCH est ouvert à toute thématique porteuse d'innovation. Les expériences dans le domaine ont pourtant démontré que pour lancer avec succès un parc d'innovation, il était important de définir un cadre et un programme sur les domaines visés. Le succès ne tient pas seulement au choix des thématiques envisagées mais aussi à leur visibilité de l'extérieur pour motiver instituts de recherche et entreprises à s'y installer. Cet aspect revêt une réelle importance dans un marché étendu et une concurrence internationale particulièrement vive. Ainsi une focalisation sur les thématiques est souhaitable même si elle entre en conflit avec le fait que l'innovation résulte souvent de la réunion de personnes et d'idées d'horizons différents. La focalisation ne doit donc pas être trop étroite et l'interdisciplinarité doit rester le maître-mot.

Le SIP NWCH entend se profiler et développer sa sphère de compétences et d'activités sous le label « BEST » résumant les thématiques choisies : **B**iomédical **E**ngineering, **S**ciences and **T**echnologies. Cette définition rassemble les compétences de recherche au plus haut niveau des partenaires de l'économie qui ont exprimé leurs besoins avec celles déployées dans les hautes écoles de la région.

En détail, cela représente un vaste spectre de thématiques très actuelles des sciences de la vie classiques telles que la biotechnologie, la médecine, la pharma, les technologies médicales, les micro- et nanotechnologies, l'agrochimie mais aussi la chimie spécialisée et toutes les technologies appliquées dans les sciences de la vie, mais offrant des applications dans d'autres domaines. Nous pensons notamment à l'électronique (organique), aux techniques de mesures, aux techniques d'informations, à la gestion de l'énergie, à la photonique, à l'analytique, à la sensorique, à la diagnostique, aux systèmes basés sur les cellules, à la science des matériaux, aux systèmes de livraison, à la micro-fluidique et à toutes formes de microtechniques.

En associant sur un même site les sciences de la vie et toutes les technologies gravitant autour des sciences de la vie, le parc renforcera les interactions interdisciplinaires de recherche et de développement et favorisera l'émanation de nouvelles associations et innovations.

## 2.2 Les caractéristiques d'un positionnement unique

Les travaux sur la définition des caractéristiques assurant au SIP NWCH un positionnement unique (Unique Value Proposition, UVP) ont été menés conjointement avec les représentants des hautes écoles et de l'industrie. Les prestations à offrir aux futurs locataires du parc pour répondre à ce positionnement n'existent pas encore, ou de façon manifestement insuffisante, dans la région :

- surfaces de recherche partagées et indépendantes

L'industrie recherche activement, avec les hautes écoles et avec d'autres prestataires de services, des solutions innovantes pour leurs projets. Comme souvent ces projets ne peuvent dans l'idéal se développer dans leurs propres locaux, les entreprises concernées sont à la recherche de surfaces neutres, hors d'atteinte de la concurrence directe. De même, les infrastructures des universités et hautes écoles ne sont souvent pas adaptées pour accueillir de tels projets. Elles doivent faire face à un fort manque de place et sont dès lors très heureuses si elles trouvent des locaux permettant de mener à bien des projets sur une période de 2 à 5 ans par exemple.

Le SIP NWCH offre ce type d'endroit neutre et des locaux à partager pour des coopérations dans la recherche et le développement.

- pépinière R&D, « bac à sable » de la recherche

Les projets de recherche dans l'industrie sont aujourd'hui fortement régulés et soumis à un reporting et des conditions strictes. Si un projet ne répond plus à ces critères, il doit être abandonné. Il existe pourtant des projets que ne devraient pas se terminer étant donné leur fort potentiel. Ce genre de projets ne peut pourtant être poursuivi dans les entreprises et un endroit externe est recherché, souvent sous la forme d'un « bac à sable » vu la dimension des risques liés à de tels projets. A noter du reste que ce type d'endroit est financé entièrement par les entreprises en question. En cas de succès, l'entreprise peut rapatrier son projet et en cas d'échec l'abandonner définitivement ou le transmettre à d'autres partenaires intéressés par l'idée de base.



Le SIP NWCH offre ce genre de surfaces aux entreprises désirant poursuivre leurs projets sous leur propre nom et responsabilité. Ces projets peuvent profiter d'un environnement multidisciplinaire, flexible et propice aux échanges et à la collaboration avec des partenaires de haut niveau.

- reproduire « en série » le cas Actelion

Le nom de la société Actelion est manifestement associé à un processus synonyme de succès exceptionnel. Lancer un produit dans l'industrie pharma reste très risqué. Au lieu de se concentrer sur la recherche et développement à un stade très en amont, les personnes responsables d'un futur produit peuvent le reprendre avec les licences qui lui sont liées et constituer une équipe et une entreprise indépendante (appelée généralement spin-off). Ce processus est long et complexe et sa concrétisation est parsemée de risques.

Le SIP NWCH va remplir les conditions nécessaires pour rassembler les forces de la région et profiter de tout le potentiel de création de spin-offs du fait de notre structure et culture industrielle locale.

- exploiter le potentiel international des caractéristiques du positionnement du SIP NWCH

Il ressort clairement des travaux préparatoires menés avec l'industrie que les caractéristiques de positionnement du SIP NWCH sont non seulement totalement attractives pour les entreprises déjà établies dans la région. Bien plus, elles représentent une possibilité manifeste d'intéresser des sociétés internationales avec leurs sections de recherche et de les implanter dans notre cluster des sciences de la vie. L'offre pour des firmes internationales de pouvoir installer ses équipes de recherche dans des centres en collaboration avec les hautes écoles constitue une opportunité de premier ordre. Grâce aux travaux de promotion du SIP NWCH et grâce à la réserve de surfaces et de terrains au Bachgraben à Allschwil, dans la zone Innodel à Courroux ou Klybeck/Rosental à Bâle-Ville, il est réaliste et opportun de penser que le potentiel d'implantation de sections de recherche entières de firmes internationales actives dans le domaine des sciences de la vie est véritablement important.

### 2.3 Les infrastructures et prestations offertes

Le SIP NWCH mettra à disposition des locaux favorisant l'échange ainsi que des infrastructures communes ou privatives orientées selon les thématiques retenues sous le label « BEST ». Ainsi, le parc offrira des locaux communs, des surfaces de bureau et des laboratoires :

- Surface de rencontres (Networking) : locaux communs gérés centralement pour des rencontres formelles et informelles avec auditorium, salles de réunion, accueil, zone d'affichage, d'exposition et d'organisation d'événements, restaurant et cafétéria ;
- Surfaces de laboratoires ou ateliers avec équipements de base, adaptées à tout lancement de projet dans les domaines des sciences de la vie : biotechnologie, médecine, pharma, technologies médicales, micro- et nanotechnologies, agrochimie.

- Surfaces de laboratoires partagées : le lancement de certains micro-projets doit pouvoir se fonder sur la mise à disposition de surfaces de laboratoires partagées, associant une multitude de projets similaires, très en amont dans leur développement. Les porteurs de projets sont ainsi tous plongés dans un milieu stimulant, accompagnés sur des thématiques très diverses ou intégrés dans le cadre d'un programme dit d' « accélérateur » (cursus de formation et de suivi strict et intense). Ce genre d'approche utilisée pour véritablement lancer les idées les plus innovantes a déjà fait manifestement ses preuves outre-Atlantique.
- Infrastructure dédiée à un projet : des projets de plus grande importance doivent pouvoir être accueillis au sein du SIP NWCH permettant la collaboration et mettant en relation les hautes écoles et l'industrie. Il en va ainsi du premier projet implanté dans les locaux du SIP NWCH. Le « Medical Innovation Hive » a pour objectif d'apporter les innovations nécessaires pour effectuer des interventions chirurgicales moins invasives et favorisant un rétablissement le plus rapide possible. Concrètement, il faut créer et associer sur une même surface quatre groupes de recherche : robotique et mécatronique (développements endoscopiques), physique et optique laser, systèmes de navigation mini invasive (réalité virtuelle), technologie des implants.
- Les prestations d'accompagnement offertes aux différents locataires sont multiples et s'adaptent aux destinataires. Il s'agit principalement de support et de conseil et les activités déployées à ce titre sont vastes et variées. Il est prévu de faire appel à des institutions comme i-net et Creapole, centres de compétences reconnus en la matière, pour offrir ces prestations. A titre d'exemple, les thématiques suivantes peuvent être citées : orientation des recherches scientifiques, définition des objectifs stratégiques et modèle d'affaires, allocation des ressources et recherche de profils adaptés, protection intellectuelle, recherche de partenaires scientifiques, techniques, commerciaux ou financiers, gouvernance, marché et distribution, organisation d'événements, soutien logistique et administratif, programmes de formation, etc.

## 2.4 Le concept de mise en réseaux

La mise en réseaux de l'ensemble des partenaires (stakeholders) est fondamentale pour le succès du SIP NWCH puisqu'il est destiné aux échanges et à la mise en commun des connaissances et des compétences. Le concept peut être décrit sous la forme de cercles.

Le premier cercle, appelé cercle interne, est au cœur du dispositif. Il est constitué de zones communes et de recherche et développement. Il met à disposition différents types de surfaces (laboratoires, ateliers, bureaux) et réunit les équipes de recherche en provenance des hautes écoles, des instituts de recherche et de l'industrie. Les locaux communs offrent des possibilités de rencontres fortuites ou organisées (discussions, réunions), de collaborations et d'organisation d'événements. Ils mettent à disposition de tous les locataires des équipements techniques (laboratoires, radiographie, accélérateur, impression 3D, etc.). Les organes du SIP NWCH veillent à mettre en réseaux et à se faire rencontrer l'ensemble des partenaires du parc dans le cadre d'activités particulières et ciblées. Des organisations déjà existantes, tel qu'i-net et Creapole, sont associées et remplissent un rôle important à ce titre tout en fournissant des prestations de soutien et de conseil. Le SIP NWCH s'engage à offrir ces surfaces et à implanter des projets sur le site principal d'Allschwil

(bâtiment initial déjà loué et nouveau bâtiment à construire dès 2016), dans la zone Innodel (dans le medtechlab et dans un nouveau bâtiment à construire dès 2018) et dans des locaux dédiés à Bâle-Ville (à construire dès 2020).

Le deuxième cercle, ou cercle du milieu, constitue la zone d'affaires et se situe en dehors des bâtiments du parc : surfaces adjacentes, infrastructures et parcs technologiques ou d'affaires existants dans les trois cantons, surfaces industrielles. Ce 2<sup>e</sup> cercle doit pouvoir communiquer et échanger à grande échelle avec le 1<sup>er</sup> cercle. Les sociétés et produits naissant du fait de projets « SIP » doivent pouvoir se développer dans le parc. Pourtant rapidement, le besoin se fera sentir pour elles d'en sortir pour disposer de places plus grandes et mieux adaptées. C'est dans ce contexte que les infrastructures existantes de la région (laboratoires, incubateurs, parcs technologiques selon les thèmes, ateliers, surfaces industrielles) pourront être mises en valeur et démontrer leur utilité dans ce concept global. Il est important de noter qu'il existe des possibilités d'extension de ce genre de surfaces dans ou proche des 3 sites retenus (Allschwil, Innodel, Klybeck/Rosental). La communication, la mise en réseaux et la collaboration devra être intense entre les organes des entités gérant ces infrastructures et le SIP NWCH.

Le troisième cercle, ou cercle externe, est en fait la zone de réseaux scientifiques du parc. Sont représentées dans ce cercle les institutions de recherche d'importance nationale et internationale : PSI, CERN, Max Planck, Fraunhofer, etc. L'objectif est d'instituer des échanges réguliers avec ces instituts et de faciliter ainsi leur accès. De même, la possibilité doit être donnée à ces institutions de devenir utilisatrices ou partenaires du SIP NWCH. La collaboration avec les autres sites en réseaux du parc national d'innovation appartient aussi à ce 3<sup>e</sup> cercle.

Ce concept doit permettre à la plate-forme SIP NWCH, avec ses activités d'animation, de soutien et de conseils, de devenir un réel catalyseur de projets favorisant la création de spin-offs et de partenariats industriels utilisant les infrastructures disponibles dans les trois cantons pour développer leurs produits et leurs affaires.

## 2.5 La preuve du concept

Les récents événements ont déjà démontré à quel point le concept SIP NWCH décrit ci-dessus est valable. Les surfaces louées sur le site initial d'Allschwil (5'000 m<sup>2</sup> de laboratoires, bureaux et lieux communs, repris d'Actelion) ont en grande partie déjà pu être attribuées sans grande promotion puisqu'il ne reste que 320 m<sup>2</sup> à louer dès mai 2015. Même si les locaux encore disponibles au medtechlab à Courroux constituent une réserve avant l'ouverture du prochain bâtiment, l'offre de surfaces risque de ne pas suffire à la demande de projets labellisés « SIP NWCH ».

### **III. Les structures du projet SIP NWCH**

Le succès de la construction du SIP NWCH tient bien dans la motivation et l'implication de nombreux partenaires d'horizons différents mais nécessairement complémentaires dans le domaine de la recherche et du développement. Un des défis de l'équipe du SIP NWCH sera d'animer ce réseau et de le faire vivre dans la durée.

#### **3.1 Les partenaires actuels**

Dès le départ, de nombreuses entités ont montré leur attachement à ce projet de dimension nationale et internationale. Ce sont 20 lettres d'intentions qui ont été signées à ce jour avec des hautes écoles, des hôpitaux universitaires ou régionaux, des institutions de recherche, des sociétés industrielles, des parcs technologiques ou d'affaires, des instituts de financement, des entités chargées de la promotion de l'innovation et de réseautage et finalement avec l'autre projet retenu dans la configuration nationale initiale (Park InnovAARE). Les détails des ces partenariats et les buts visés dans chaque cas sont présentés en annexe. L'équipe responsable du SIP NWCH aura pour mission de faire évoluer cette liste, certes en fonction des intérêts réciproques, mais avec l'ambition de densifier les complémentarités et de dynamiser le potentiel de projets R&D et d'innovation. Ainsi, des contacts ont été pris et des entretiens sont par exemple en cours avec Syngenta, Lonza et avec différents parcs technologiques ou d'affaires et promoteurs de startups dans les trois cantons. De plus, l'implantation de la CTI est envisagée dans le locaux du SIP NWCH et des discussions sont menées avec des fonds d'innovation et de capital risque (venture funds) qui souhaitent se spécialiser avec les sciences de la vie.

#### **3.2 Les trois cantons**

Les Cantons du Jura (avec le soutien de Creapole), de Bâle-Ville et Bâle-Campagne se sont déjà engagés sensiblement par l'intermédiaire de leurs départements de l'économie dans l'association SIP NWCH afin de définir le concept, rédiger le dossier de candidature, établir les partenariats et engager les premières démarches de la construction opérationnelle du parc.

Aujourd'hui, ils sont amenés à confirmer leur engagement en prenant une décision de participation au SIP NWCH, désirant clairement exprimer leur volonté de créer le parc suisse d'innovation de la Suisse du nord-ouest. A ce titre, il est prévu qu'ils se déterminent, chacun selon leur propre réglementation en matière de répartition des compétences, sur les organes du SIP NWCH, leurs représentations dans ceux-ci et sur leurs engagements financiers respectifs.

Les trois cantons se détermineront ensuite sur les objectifs stratégiques à atteindre. A cet effet, ils signeront une convention intercantonale et à intervalles réguliers un contrat de prestations avec les organes du SIP NWCH, le premier devant être accepté jusqu'à la fin de cette année.

### 3.3 L'organisation

En résumé, le modèle d'affaires du SIP NWCH consiste à sélectionner des projets de recherche et développement à haute valeur ajoutée, à leur louer des surfaces et à leur mettre à disposition des infrastructures, des réseaux, des partenariats, un soutien et des conseils appropriés.

Les organes à mettre en place doivent être aussi légers que possible tout en se donnant toutefois toutes les chances d'atteindre les objectifs suivants :

- assurer dans la durée la capacité concurrentielle du SIP NWCH dans un environnement international de forte concurrence
- remplir constamment les critères nationaux d'un site secondaire en réseau
- jouer un rôle proactif au niveau national dans la fondation « Swiss Innovation Park »
- soutenir les cantons dans leurs rôles de promotion de l'économie et d'implantation de nouvelles sociétés
- associer activement le monde des hautes écoles et de l'économie dans les projets et la gouvernance du parc
- constituer un support utile pour attirer les meilleurs projets (ou les initier), les sélectionner et orienter sur eux les subventions potentielles et les dons destinés à la recherche et au développement
- rendre possible l'extension de la collaboration entre les trois cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura avec les autres fondateurs de l'association (Chambre de commerce des deux Bâle, Université de Bâle, etc.).

L'organisation qui devra encore être mise en place jusqu'à la fin de cette année est constituée de 2 entités à but non lucratif avec des rôles et des responsabilités bien distincts, mais complémentaires. Elles travailleront ensemble sur la base d'un contrat de collaboration.

La première entité sera une « Société d'exploitation du SIP SA » et la deuxième une « Fondation du SIP NWCH » (les noms sont encore à définir). Elles peuvent être décrites ainsi :

« Société d'exploitation du SIP NWCH SA »

Buts	Direction stratégique et opérationnelle du parc. Planification et construction des bâtiments du parc. Administration, gestion et locations, achat et vente, promotion des surfaces. Gestion des installations. Animation (events, exposition, réseautage). Collaboration avec la Fondation du SIP NWCH.
Forme juridique	Société anonyme à but non lucratif
Capital Actionnaires	Canton du Jura Canton de Bâle-Ville Canton de Bâle-Campagne Chambre de commerce des deux Bâle Eventuellement. investisseurs privés La souscription des cantons au capital doit permettre d'éviter le surendettement dans la phase initiale et de rassembler les fonds nécessaires pour les investissements

Droits de vote	Représentation équivalente des 3 cantons
Conseil d'administration	Représentants des actionnaires Eventuellement appel à des tiers pour des compétences particulières
Convention d'actionnaires	A rédiger lors de la fondation, pour atteindre ensemble les objectifs
Revenus	Gestion et location des bâtiments. Animations.

« Fondation du SIP NWCH »

Buts	Fondation et promotion du SIP NWCH. Protection de la marque. Promotion et sélection des activités, des entités et du portefeuille de projets de recherche et développement. Promotion du transfert technologique et du savoir. Partenariats avec les entreprises de la région. Relations avec les réseaux en lien avec les objectifs du SIP NWCH, avec les instituts de recherche et développement en Suisse et à l'étranger ainsi qu'avec les organisations de développement et de promotion de la recherche et de l'innovation. Relations avec la Confédération, la fondation au niveau national, les organes politiques régionaux, les donateurs et les investisseurs. Organisation de manifestations de réseautage. Relations publiques. Offre de prestations de conseils et d'accompagnement avec des partenaires existants (i-net et Creapole). Collaboration avec la Société d'exploitation du SIP NWCH SA.
Forme juridique	Fondation d'utilité publique
Organe de surveillance	Département fédéral de l'intérieur ou canton de domicile
Capital de la fondation Donateurs	Le capital de la fondation (au minimum de CHF 50'000) sera déterminé en fonction des objectifs stratégiques et opérationnels et des opportunités d'enregistrer des revenus périodiques et des dons.  Les fondateurs suivants entrent au capital initial : Canton du Jura Canton de Bâle-Ville Canton de Bâle-Campagne Chambre de commerce des deux Bâle D'autres donateurs pourraient rejoindre les fondateurs : Communes Organisations régionales publiques et privées, associations Hautes écoles Entreprises de la région (Novartis, Roche, organisations immobilières, etc.) Fondations publiques et privées (famille) Personnes privées
Conseil de fondation	Représentants des fondateurs et donateurs (politique, hautes écoles, économie)

Délégation au comité	Surveillance et suivi de la stratégie et des activités opérationnelles de la fondation Réseautage
Revenus	Revenus du capital Contribution de la Société d'exploitation du SIP NWCH SA Activités de conseils et d'accompagnement Contributions de donateurs

Le contrat de collaboration entre les deux entités responsables du SIP NWCH règlera notamment les problématiques suivantes :

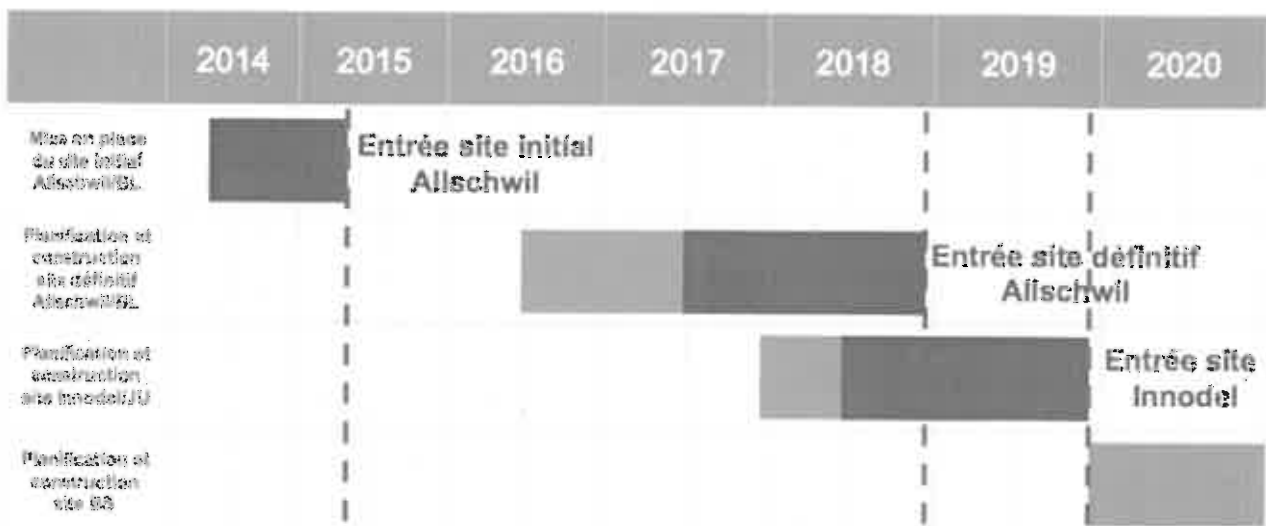
- Définition des domaines de compétences respectives
- Sphères et zones d'influence particulières
- Délimitations des activités
- Participations aux coûts selon la nature des dépenses.

#### **IV. Le financement du projet SIP NWCH**

Afin de déterminer les besoins en financement du SIP NWCH, il faut prendre en considération les éléments suivants :

- Les coûts d'exploitation liés à l'organisation : les deux entités du SIP devront pouvoir s'appuyer sur une équipe réduite au minimum pour assumer les responsabilités attribuées.
- Le financement du lancement de l'exploitation et des travaux de construction : les travaux de planification et de conduite des chantiers doivent être financés. La promotion en amont des surfaces doit être faite et il faut financer aussi le coût des espaces restés vides les premières années. Les rentrées d'exploitation vont ensuite permettre de couvrir les charges et les risques.
- Les investissements : la construction du bâtiment à Allschwil est évaluée à 110 – 130 millions. Pour le bâtiment dans la zone Innodel, il faut compter avec un investissement approchant les 5 millions.

Les besoins en financement vont aussi évoluer en fonction du calendrier des différents travaux de construction présentés de façon résumée ci-dessous :



Les sources de financement suivantes ont été explorées et ont fait l'objet d'évaluations :

- Les cantons : souscription au capital des entités du SIP NWCH, financement du lancement et constitution d'une part des fonds propres pour financer les investissements. Au-delà, aucune contribution périodique de fonctionnement des cantons n'est requise pour le SIP NWCH.
- L'industrie : financement de projets et location de surfaces ; la souscription au capital n'est pas exclue (potentiel disponible comme ressource alternative).
- Les hautes écoles : financement des projets et location de surfaces ; la souscription au capital n'est pas prévue.
- La LPR : une seule demande sera déposée pour l'ensemble du projet par le SIP NWCH jusqu'à fin juin 2015 pour financer les investissements (bâtiments et équipements). Par ailleurs, une demande sera aussi déposée dans le même délai pour financer le lancement de l'exploitation du parc. Les décisions de la Confédération sont attendues avant la fin de cette année.
- Les banques : octroi de prêts hypothécaires.
- Des investisseurs : financement des investissements et location au SIP NWCH.

Plusieurs variantes de financement ont été examinées en détail. Il était important de limiter au maximum les besoins en fonds propres, tout en réduisant au maximum les coûts du financement, le tout en permettant au SIP NWCH de rester véritablement maître de ses orientations stratégiques, notamment dans la nature de ses constructions. La variante qui est à ce jour la plus favorable peut être décrite ainsi :

- Il est renoncé à l'exécution complète des investissements par un investisseur externe (qui les louerait ensuite au parc). Le SIP NWCH constitue ses fonds propres et assemble lui-même les différentes sources de financement externes.



- Il est par ailleurs maître d'œuvre dans la construction du bâtiment définitif d'Allschwil. Dans ce cas de figure, les cantons souscrivent au capital pour 15.8 millions (BS 7.7, BL 7.7, JU 0.4). Cela permet d'obtenir de la LPR des prêts sans intérêts pour 47.4 millions, le solde de l'investissement étant couvert par crédit hypothécaire (63 millions).
- Le financement du lancement de l'exploitation et des travaux de construction sont couverts par les Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne pour chacun 5.3 millions.
- Afin que l'ensemble du projet SIP NWCH soit éligible au sens de la LPR, un investissement sur le territoire jurassien est incontournable. La contribution financière de 0.6 million du canton du Jura (subvention d'investissement à fonds perdu) dans le bâtiment à construire dès 2018 dans la zone Innodel déclenchera un prêt LPR supplémentaire de 1.8 million. Le cumul de 2.4 millions étant considéré comme des fonds propres, un prêt hypothécaire de la même somme sera contracté, le tout permettant la réalisation de ce bâtiment pour une somme proche de 5 millions. La « Société d'exploitation SIP NWCH SA », qui se chargera de la construction d'Allschwil, assumera et dirigera également ces travaux sur territoire jurassien qui induiront des retombées concrètes, notamment en matière d'emplois. Cette variante est compatible avec la législation LPR. Si un autre support juridique devait être choisi par les autorités jurassiennes et afin de faire supporter les risques par le SIP NWCH, ce dernier devra s'engager, sur la base d'un contrat de collaboration, à établir dans ce bâtiment des projets et des activités de recherche et développement, principalement dans le medtech, le reste des activités du label « BEST » trouvant son ancrage fort vraisemblablement à Allschwil.
- La façon de financer les bâtiments (lancement de la planification en 2020) à Bâle-Ville sera déterminée en temps voulu, mais ne sera pas de nature à remettre en cause les apports des trois cantons présentés aujourd'hui, ni à mettre en danger l'exploitation du SIP NWCH.

Sur cette base, les simulations effectuées affichent un équilibre financier de 2016 à 2018 et une perte suite à l'ouverture du bâtiment définitif à Allschwil de 2019 à 2022. Cette perte est couverte par les apports des Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Les comptes sont par la suite en léger bénéfice, sans contributions périodiques des trois cantons, permettant de gérer les risques du parc.

Avec cette approche, le SIP NWCH est propriétaire de ses bâtiments et son financement est réalisé à un coût minimisé et avec des instruments financiers n'autorisant pas à un investisseur de se prononcer sur les orientations stratégiques du parc (prêts LPR et hypothèques bancaires). Ce scénario permet enfin de réduire autant que possible le besoin en fonds propres à souscrire par les trois cantons.

Pour être complet dans l'information, il faut préciser qu'une deuxième variante de financement est encore à l'étude. L'approche diffère par le fait que le financement externe par hypothèque serait remplacé par le financement des 2 bâtiments (Allschwil et Innodel) par un investisseur. Celui-ci serait propriétaire des deux enveloppes (core & shell) qui seraient louées au SIP NWCH. A charge de ce dernier de financer lui-même les infrastructures et équipements intérieurs. Les travaux d'analyse sur cette variante montrent qu'à l'heure actuelle les coûts sont supérieurs. Les négociations en cours ne se poursuivront que si elles débouchent sur des avantages financiers prouvés et une maîtrise suffisante des bâtiments par le SIP NWCH.

## V. Les contributions financières des trois cantons et les fonds LPR

De larges discussions ont été menées entre les trois cantons pour constituer un montage financier acceptable pour chacun et permettre au SIP NWCH de lancer efficacement ses activités et de pérenniser son développement. La solution retenue est résumée ainsi :

- Canton de Bâle-Ville : souscription aux fonds propres pour 7,7 millions et financement du lancement pour 5,3 millions, soit un investissement total de 13 millions ;
- Canton de Bâle-Campagne : souscription aux fonds propres pour 7,7 millions et financement du lancement pour 5,3 millions, soit un investissement total de 13 millions ;
- Canton du Jura : souscription aux fonds propres pour 0,4 million et investissement dès 2018 de 0,6 million au titre de la LPR pour la construction du bâtiment dans la zone Innodel, soit un investissement total à terme de 1,0 million. Il n'est pas attendu du Canton du Jura qu'il verse des contributions de fonctionnement périodiques.

La grande part des fonds propres ne sera véritablement utile que lors du lancement des travaux du bâtiment d'Allschwil, soit en 2016-2017. Ainsi, la souscription aux fonds propres peut s'étendre pour les trois cantons sur les années 2015 à 2017. Le financement du lancement pour Bâle-Ville et Bâle-Campagne se fera de 2017 à 2022, soit avant et après l'entrée en exploitation du bâtiment définitif d'Allschwil à fin 2018. A noter que le SIP NWCH n'a pas besoin de soutien financier périodique de fonctionnement des cantons de 2016 à 2018 et après 2022. La deuxième partie de l'investissement du Canton du Jura de 0,6 million est planifié en 2018 - 2019, soit dans la deuxième partie de la nouvelle période LPR définie par la Confédération qui couvrira les années 2016 à 2019.

Du fait de la participation du Canton du Jura à ce projet tricantonal, des fonds en provenance de la LPR (Loi fédérale sur la politique régionale) pourront être mobilisés pour financer en partie le SIP NWCH et alléger d'autant la couverture des coûts. En ce qui concerne les infrastructures, une demande sera déposée jusqu'à fin juin 2015 pour obtenir des prêts sans intérêts sur une durée de 25 ans correspondant à trois fois la somme investie à fonds perdu par les 3 cantons. Nous tablons sur un financement LPR de 49,2 millions pour les investissements à réaliser à Allschwil et à Courroux.

Une demande sera également déposée à la même date pour financer les prestations fournies aux porteurs de projets et les activités d'exploitation déployées lors du lancement du projet. Selon nos informations, le SECO ne se serait pas encore déterminé définitivement sur l'octroi de cette dernière source de financement. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas intégré de montants à ce titre dans nos simulations financières.

A noter enfin que le SECO devra se prononcer avant la fin de l'année 2015 sur l'attribution définitive des montants 2016-2019 relatifs à l'investissement et au fonctionnement du SIP NWCH, dont la libération ne pourra se concrétiser que sous réserve des disponibilités budgétaires des trois cantons.

Il est bien clair que toutes les demandes LPR ne seront déposées que par un seul et unique organisme, soit la « Société d'exploitation du SIP NWCH SA », démontrant en cela au SECO le degré de coordination et d'intégration du projet sur tous les sites (y compris l'implantation sur le

territoire jurassien), ainsi que les effets de débordement et les impacts sur le tissu économique jurassien.

## **VI. Les conséquences du projet SIP NWCH**

Les conséquences de la réalisation du SIP NWCH et de la participation du Canton du Jura à ce projet d'envergure stratégique sont multiples et variées. Elles sont résumées ainsi.

### **6.1 Conséquences en lien avec le Programme de législature 2011 - 2015**

Le SIP NWCH s'inscrit pleinement dans la réalisation de deux axes stratégiques :

- **Réseaux et visibilité** : participer à la mise sur pied et à l'exploitation du SIP NWCH augmentera manifestement la visibilité du Jura et lui permettra d'entrer dans de nouveaux réseaux de dimension nationale et internationale. Créer le SIP NWCH fait preuve de l'ouverture voulue, notamment en direction de la métropole bâloise. Cela permettra aussi d'affirmer le rôle prioritaire de l'agglomération de Delémont tout en se dotant d'une infrastructure suprarégionale emblématique. Enfin, en se connectant ainsi, le Jura apportera la preuve de l'influence qu'il désire assumer.
- **Economie et formation** : mettre sur pied le parc et installer des activités de recherche et développement sur le territoire cantonal ou à Allschwil permettra de valoriser le savoir-faire et la technologie du Jura, notamment en provenance de l'horlogerie et de la microtechnique. Les projets réalisés avec le label « SIP NWCH » favoriseront la création de spin-offs contribuant pour une part à la diversification visée de l'économie cantonale. Enfin, les activités déployées dans le parc offriront des places de stage ou de travail au personnel en études, valorisant ainsi leur cursus de formation dans un environnement multiculturel et plurilingue. De plus, le projet de SIP pourrait déboucher sur des collaborations dont les contours seront définis conjointement avec la HE-ARC.

### **6.2 Les conséquences organisationnelles**

Le SIP NWCH n'a pas de conséquences sur l'organisation, la structure et les processus de l'administration cantonale. Au-delà des tâches de suivi et d'éventuelles représentations au sein des organes du parc, aucune ressource humaine supplémentaire n'est nécessaire.

### **6.3 Les conséquences financières**

Par le présent message, la République et Canton du Jura souscrit au capital social de la Société d'exploitation et de la Fondation du SIP NWCH pour la somme de CHF 400'000.

Dans une seconde phase, lors de la signature de la convention intercantonale et des contrats de prestations, l'Etat sera appelé à investir CHF 600'000 au titre de la LPR pour construire ou faire construire le bâtiment sur la zone Innodel. La somme de CHF 600'000 s'inscrit pleinement dans l'enveloppe usuelle demandée pour les quatre années de la nouvelle période LPR. L'engagement de cette dépense sera réglé conformément à l'article 5 de l'arrêté du Parlement.

Les risques financiers encourus par l'Etat jurassien peuvent être résumés ainsi :

- Perte de la part au capital de CHF 400'000 si les sociétés du SIP NWCH devaient être mises en faillite. Etant donné la portée du projet et la qualité des partenaires qui se sont déjà engagés, nous pouvons admettre que ce risque est très faible.
- Perte à couvrir par les 3 cantons sur la moitié des prêts fédéraux LPR, soit au total à hauteur de 24,6 millions. La « Société d'exploitation du SIP NWCH SA » (respectivement pour une part l'investisseur dans la 2<sup>e</sup> variante de financement encore en cours d'analyse) est soumise à l'obligation par les 3 cantons de leur fournir une cédule hypothécaire ou une garantie bancaire pour leur exposition au risque, soit 24,6 millions (vraisemblablement en 2<sup>e</sup> rang, après l'hypothèque). La répartition de la perte éventuelle sera prévue dans la convention à signer entre les trois cantons partenaires. Le risque à couvrir par les 3 cantons peut être considéré comme nul si on admet qu'en cas de cessation des activités du SIP NWCH, la valeur des bâtiments reste supérieure à 87,6 millions (63,0 + 24,6) la première année d'exploitation. Les années suivantes, cette limite diminue au gré des amortissements effectués. Envisager à court terme une perte de valeur des bâtiments de plus de 30 % peut être considéré comme peu réaliste, vu la qualité des bâtiments et des infrastructures, les emplacements choisis et la demande actuelle sur le marché pour de telles surfaces.

#### 6.4 Les conséquences pour les communes

La réalisation du SIP NWCH n'a pas de conséquence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Toutes les communes, et en particulier celles de l'agglomération de Delémont, profiteront de la visibilité et de la renommée du parc, ce qui aura pour effet d'accroître leur attractivité.

Le déploiement d'activités R&D et la création de spin-offs auront inmanquablement des effets sur la fiscalité des communes du fait de l'implantation de sociétés et de personnes en général à hauts revenus.

#### 6.5 Les conséquences sur l'environnement

Les activités déployées par le SIP NWCH sur le territoire cantonal seront concentrées sur la zone Innodel qui a été spécifiquement conçue pour ce genre de développement. Il est bien évident que toutes les constructions à venir et toutes les futures implantations sur cette zone devront répondre aux exigences découlant du plan directeur cantonal et de la législation sur l'environnement.

## 6.6 Les conséquences sur la société

L'aménagement du parc répond aux principes d'encouragement de la recherche (fondamentale et appliquée) et de l'innovation, piliers importants de la prospérité à venir de notre région et de la compétitivité de notre économie. Par ailleurs, on s'attend dans l'ensemble à ce que des places d'apprentissage et des emplois hautement qualifiés soient créées à la fois chez les partenaires de la recherche scientifique et de l'économie.

## 6.7 Les conséquences sur l'économie

Conscient que l'économie de demain ne sera plus tout à fait celle d'aujourd'hui, le Parlement a adopté le 6<sup>e</sup> Programme de développement économique (PDE) en promouvant la notion intégrée de « diversification/innovation/valeur/compétences ». Il s'agissait dans cette décision de faire face aux enjeux notamment en matière de démographie et de compétitivité de notre économie. Sachant que cette dernière est reconnue comme pôle d'excellence dans l'industrie de précision et des microtechniques, le système d'objectifs du 6<sup>e</sup> PDE vise à valoriser le savoir-faire de la région tout en diversifiant le tissu économique. Cela ne peut se concrétiser que par l'innovation permanente et l'apport de nouvelles activités. Ce rappel montre à quel point la création du SIP NWCH s'inscrit pleinement dans cette politique publique de développement économique dans la durée. Notons parmi les mesures du 6<sup>e</sup> PDE que le SIP NWCH donne des chances supplémentaires pour financer des projets d'innovation (mesure 1), favorise par les emplois offerts en R&D la participation des jeunes jurassiens (2), facilite l'adaptation et l'émergence de centres de compétences (4), soutient la création de projets d'infrastructures stratégiques (5), soutient le processus de commercialisation (7), enrichit les compétences de base (8), veille à mettre à disposition des zones d'activités (10) et développe des coopérations interrégionales ciblées, notamment en direction de la Suisse du Nord-Ouest (11).

Le SIP NWCH vise un rayonnement de premier plan au niveau national et international en associant des centres de recherche du meilleur niveau à des entreprises jouant leur rôle de chef de file mondial dans leurs domaines. Le Jura, associé au parc, profitera pleinement des effets de rayonnement et de renommée de ce projet s'il saisit les opportunités offertes pour se profiler et s'intégrer dans les réseaux qui détermineront l'avenir de l'économie de la région par la recherche et l'innovation. Il doit à ce titre s'assurer que les entités jurassiennes comme Creapole, qu'il mandate pour le développement économique, soient bien intégrées dans cette dynamique.

Les acteurs de la recherche et de l'économie jurassienne pourront et devront de leur côté également profiter des opportunités qui se présenteront dans la sélection et la construction des projets R&D implantés dans et autour du parc pour nouer des partenariats dans les domaines sciences, recherche, prototypage, industrialisation, commercialisation et financement. Cela vaut autant pour les projets établis dans la zone Innodel que ceux qui seront implantés à Aillschwil ou plus tard à Bâle-Ville. Au-delà, les entreprises jurassiennes pourront démontrer leur capacité à participer au vaste programme de construction sur les différents sites.

Il faut enfin relever que le Canton du Jura aura la chance avec ce projet de se façonner un rôle nouveau dans les relations entre les différentes régions linguistiques de Suisse. Il sera au coeur des échanges sur la recherche et l'innovation et peut construire une réelle passerelle entre la Suisse du

nord-ouest (y compris l'Argovie) et la Suisse occidentale. Cette position totalement innovante est du reste saluée non seulement par les partenaires de ces régions, mais aussi par la Confédération.

#### 6.8 Les conséquences d'un refus de la Confédération

Le risque de voir la Confédération ne pas retenir le SIP NWCH comme site en réseau est faible. Le dossier a été conceptualisé avec soin, avec une vision claire et des objectifs ambitieux, mais réalistes. Ce fait a été reconnu par le panel d'experts scientifiques et la CDEP à l'unanimité. Le Conseil fédéral a aussi appuyé ce projet puisqu'il l'a retenu dans sa configuration de départ. De plus, la région est économiquement et culturellement prédestinée pour accueillir un parc. Ce fait est largement reconnu à l'international, tant par les hautes écoles qui déploient leurs activités de recherche que par les entreprises mondialement reconnues dans l'innovation.

Les intentions déjà déclarées par les partenaires du SIP NWCH montrent enfin, qu'en cas extrême de refus de la Confédération, les chances de réalisation du SIP NWCH subsistent clairement.

### VII. La forme de la décision

La décision demandée aujourd'hui au Parlement s'inscrit dans un calendrier très serré, lui permettant de démontrer la volonté politique des autorités jurassiennes, à côté de celles de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, de participer activement au processus de création et de lancement du SIP NWCH.

Juste après le transfert du message du Conseil fédéral aux Chambres, les trois cantons entendent ainsi donner un signal clair aux autorités nationales sur leur intention et leur motivation communes. Ce même signal s'adresse aussi à la fondation nationale « Swiss Innovation Park » et aux autres cantons porteurs de projets sous la forme de hubs ou de sites en réseau. Par ailleurs, il s'agit de convaincre sans ambiguïté et sans retard les hautes écoles, le monde de la recherche et les acteurs économiques.

Nous relevons enfin que les acteurs jurassiens directement concernés ont été associés en amont à la démarche. Ils ont manifesté spontanément leur soutien, soit en signant une lettre d'intention (Creapole, SJE, FITEC, SICAS, Innodel, i-net), soit en intégrant différents organes de l'actuelle Association SIP NWCH (Creapole, CCIJ, Fer-Arcju).

La décision demandée aujourd'hui au Parlement jurassien prend la forme d'un arrêté portant octroi d'un crédit destiné au financement de la participation de la République et Canton du Jura aux organes du SIP NWCH dans le but de créer ce dernier (cf. annexe).

Les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne procèdent parallèlement aux démarches vis-à-vis de leur Parlement respectif. Les travaux de rédaction des messages sont en cours.

## VIII. La conclusion

Le Gouvernement vous invite à accepter l'arrêté portant octroi d'un crédit destiné au financement de la participation de la République et Canton du Jura au capital social de la Société d'exploitation et de la fondation du Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest (SIP NWCH), dans le but de créer le SIP NWCH.

Cette décision, de forte portée politique, saura démontrer les ambitions du Canton du Jura en matière de développement de son économie basé sur l'innovation et la recherche, l'ouverture et la coopération.

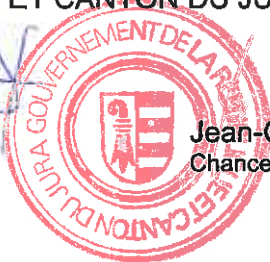
Les décisions et les engagements financiers ultérieurs liés au projet du parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest restent réservés, conformément à l'article 5 de l'arrêté parlementaire.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

  
Michel Thentz  
Président

  
Jean-Christophe Kübler  
Chancelier



Annexes : Arrêté SIP NWCH (projet)  
Liste des lettres d'intentions du SIP NWCH

ARRETE PORTANT OCTROI D'UN CREDIT DESTINE AU FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE LA FONDATION DU PARC D'INNOVATION DE LA SUISSE DU NORD-OUËST (SIP NWCH)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu les articles 47 et 84 de la Constitution cantonale (1),

vu l'article 49 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (2),

vu la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (3),

arrête :

Article premier Un crédit de 400'000 francs est octroyé au Service de l'économie et de l'emploi.

Art. 2<sup>1</sup> Il est destiné à financer la participation de la République et Canton du Jura, dans le but de créer le parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest (SIP NWCH), au capital social de la Société d'exploitation du SIP NWCH SA et au capital social de la Fondation du SIP NWCH.

<sup>2</sup> Ce montant est imputable aux budgets 2016 ou suivants du Service de l'Economie et de l'emploi, rubrique 300.5560.00.

Art. 3 La compétence de désigner les représentants du Canton dans les divers organes du SIP NWCH est déléguée au Gouvernement qui s'assure notamment d'une répartition équitable entre les cantons participants et d'une représentation appropriée au sein de ses organes.

Art. 4 Le Gouvernement est compétent pour décider des modalités de libération du montant prévu à l'article 1.

(1) RSJU 101

(2) RSJU 611

(3) RSJU 901.1



Art. 5 Les décisions et les engagements financiers ultérieurs liés au projet du parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest sont réservés.

Art. 6 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Yves Gentil

Jean-Baptiste Maître

## LOIs

### Verzeichnis Letters of Intent

Nummer	Institution/Unternehmen	Inhalt
<b>Standort Bachgraben</b>		
1	Actelion	Übernahme der Labors (state of the art) und Büros für den Bachgraben Initialstandort
2	Bürgerspital Basel	Vorhaltung Landreserven (3000m <sup>2</sup> bis 4000m <sup>2</sup> erste Etappe und 15'000m <sup>2</sup> bis 25'000m <sup>2</sup> Folge-Etappen) im Bachgraben, Allschwil (BL)
<b>Wirtschaftliche Partner - Industrie</b>		
1	Actelion	Mitarbeit im Stiftungsrat
3	Novartis	- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen - Mitarbeit im Stiftungsrat
4	Roche	- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen - Mitarbeit im Stiftungsrat
<b>Wissenschaftliche Partner – Hochschulen, Forschungsinstitute und Spitäler</b>		
5	Universität Basel	- Unterstützung und Engagement für das Vorhaben, den SIP NWCH aufzubauen - Aufbau grösserer, industrienaher Projekte vom Departement for Biomedical Engineering in den Räumlichkeiten des SIP NWCH (erste Innovationseinheit: Medical Innovation Hive) - Mitarbeit im Stiftungsrat
6	Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW)	- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen - Mitarbeit im Stiftungsrat
7	D-BSSE der ETH Zürich in Basel	- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen - Mitarbeit im Stiftungsrat
8	Swiss TPH	- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen - Regelmässige Austausch-Gespräche - Netzwerkgedanke NIP exemplarisch mit SIP NWCH vorantreiben
9	Universitätsspital Basel	- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen

Deborah Strub  
Geschäftsführerin

T +41 61 270 60 76  
F +41 61 270 60 65

d.strub@hkbb.ch

Schweizer Innovationspark Region Nordwestschweiz  
c/o Handelskammer beider Basel  
Aeschenvorstadt 67  
Postfach  
CH-4010 Basel

T +41 61 270 60 60  
F +41 61 270 60 65

www.hkbb.ch

		von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen
10	SICAS, Swiss Institute for Computer Assisted Surgery	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitarbeit im Stiftungsrat</li> <li>- Soutien, promotion et collaboration dans le cadre de projets d'innovation et de recherche correspondant au label BEST.</li> </ul>
11	Kantonsspital Baselland	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec le conseil de fondation</li> <li>- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen</li> <li>- Regelmässige Austausch-Gespräche</li> </ul>
<b>Business-Parks / Infrastruktur Partner</b>		
12	Technologiepark Basel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen</li> <li>- Regelmässige Austausch-Gespräche</li> </ul>
13	Inkubator Basel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen</li> <li>- Regelmässige Austausch-Gespräche</li> </ul>
14	Innodel SA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien, promotion et collaboration dans le cadre de projets d'innovation et de recherche correspondant au label BEST</li> <li>- Echanges et entretiens réguliers</li> <li>- Mise en réseau exemplaire des potentialités de collaboration avec le SIP NWCH.</li> </ul>
15	FITEC, Fondation d'impulsion technologique et économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien, promotion et collaboration dans le cadre de projets d'innovation et de recherche correspondant au label BEST</li> <li>- Echanges et entretiens réguliers</li> <li>- Mise en réseau exemplaire des potentialités de collaboration avec le SIP NWCH.</li> </ul>
16	Société jurassienne d'équipement SA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien, promotion et collaboration dans le cadre de projets d'innovation et de recherche correspondant au label BEST</li> <li>- Collaboration avec le conseil de fondation</li> </ul>
17	BusinessParc Reinach	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen</li> <li>- Regelmässige Austausch-Gespräche</li> </ul>
<b>Innovationsförderungs-Organisationen / Netzwerk Partner</b>		
18	Creapole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien, promotion et collaboration dans le cadre de projets d'innovation et de recherche correspondant au label BEST</li> <li>- Echanges et entretiens réguliers</li> <li>- Mise en réseau exemplaire des potentialités de collaboration avec le SIP NWCH.</li> </ul>
19	i-net innovation networks	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unterstützung und Förderung/ Zusammenarbeit im Rahmen von Innovations- und Forschungsprojekten, die der Ausrichtung BEST entsprechen</li> <li>- Regelmässige Austausch-Gespräche</li> </ul>
20	Park InnovAARE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regelmässige Austausch-Gespräche</li> <li>- Netzwerkgedanke NIP exemplarisch mit SIP NWCH vorantreiben</li> </ul>